Lexique portuaire – Jeu du dictionnaire : (Answer Key)

Directives

Faire correspondre la définition avec la lettre.

	Termes	**Answer**		Définitions
1.	une administration portuaire	**h)**		Une agence fédérale autonome créée en vertu de la *Loi maritime du Canada*, responsable pour gérer les eaux et les terrains fédéraux à l'appui des objectifs commerciaux nationaux
2.	un navire	**a)**		Un grand bateau destiné aux transports sur mer
3.	un roulier (ou « RORO »)	**i)**		Un navire utilisé pour transporter des véhicules qui sont chargés et déchargés grâce à une ou plusieurs rampes d'accès.
4.	un terminal	**j)**		L'endroit où les navires, les camions et les trains se rencontrent pour charger et décharger leur cargaison
5.	les marchandises diverses	**g)**		La cargaison de type grosse, lourde, ou de forme inhabituelle qu'elle ne se mette pas à conteneurs, ni en vrac. Par exemple le fer, l'acier, la machinerie, les rondins
6.	un vraquier	**f)**		Un navire utilisé pour transporter des produits en vrac, c'est-à-dire sans emballage, dont les produits sont versés directement dans les cales
7.	un remorqueur	**e)**		Un bateau relativement petit, très puissant et très manœuvrable, servant à guider, tirer, et pousser les navires et les barges
8.	un porte-conteneurs	**b)**		Un navire utilisé pour transporter des conteneurs
9.	un navire de croisière	**d)**		Un navire utilisé pour transporter des passagers en voyages touristiques
10.	un/une débardeur	**c)**		Un ouvrier portuaire, employé au chargement et déchargement des navires arrivant ou quittant le port